



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière
Agence de CARPENTRAS
Centre routier de CARPENTRAS
N° de l'arrêté 2023-7051

**Arrêté permanent conjoint Réf. AP 2023-0103 DISR
Portant réglementation de la circulation
à l'intersection de la Via Venaissia au PR 12+0040 et du chemin du Petit Prebois**

Commune d'Orange

Hors agglomération

**La Présidente du Conseil départemental
Le Maire de la commune d'Orange**

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6, L3221-4 et L3221-5,
- VU le Code de la route et notamment les articles R. 415-7 et R. 415-15
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2022-2818 du 30 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme FONTAINE, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière, Pôle Aménagement

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers il convient de modifier le régime de priorité

ARRÊTENT CONJOINTEMENT

ARTICLE 1

Les conducteurs circulant sur le chemin du Petit Prebois seront tenus de céder le passage en limite de chaussée aux usagers de la véloroute Via Venaissia au PR12+040 (Orange) située hors agglomération, et de ne s'y engager qu'après s'être assurés qu'ils ne pourront le faire sans danger.

ARTICLE 2

Les prescriptions définies à l'article 1 ci-dessus entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

ARTICLE 3

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse, Madame la Présidente du Conseil départemental et Monsieur le Maire de la commune d'ORANGE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le - **1 SEP. 2023**
Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur des Interventions
et de la Sécurité Routière


Jérôme FONTAINE

Fait à Orange, le
Le Maire d'Orange



Annexes:

plan d'aménagement

Diffusion :

- Monsieur le Maire de la commune d'ORANGE
- M. le Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- M. le Chef de l'Agence de CARPENTRAS

ind A - ech 1/250

